

Pour des remplacements efficaces.

Le CA du lycée Montebello est indigné par la gestion chaotique, par le Rectorat, des remplacements (à l'année ou de courte durée) qui semble davantage pilotée par un souci de rentabilité que par un souci pédagogique :

- nominations tardives sur les heures restantes en Japonais et Italien
- en Anglais, remplacement tardif d'une partie de service d'une collègue déchargée pour raisons médicales
- en Néerlandais, remplacement tardif d'un congé maternité avec refus d'accorder à la collègue un « statut » de contractuelle, ce qui l'a conduite à démissionner. Il semblerait qu'on refuse également ce statut au collègue qui lui a succédé
- en Anglais, à ce jour, absence de remplacement d'une collègue en congé-maladie depuis le 21/10
- au secrétariat, absence de remplacement d'une collègue en congé maladie alors qu'une autre collègue doit être arrêtée prochainement. Le secrétariat devra-t-il fonctionner avec deux personnes en moins?

Dans l'intérêt des élèves mais aussi pour la sérénité des personnels malades, le Ca demande que tous les personnels en congé soient remplacés le plus rapidement possible. Le remplacement est un besoin permanent du service public auquel l'Education nationale ne se donne pas les moyens de répondre efficacement.

Il convient de recruter des fonctionnaires titulaires sur des emplois spécifiques de remplaçants, tant pour les enseignants que pour les autres personnels (ATOs, éducation etc.).

Pour les professeurs, les TZR ne doivent plus constituer l'ajustement entre le nombre de professeurs disponibles et les besoins en postes fixes, comme c'est devenu le cas mais représenter un potentiel de remplacement à la hauteur des besoins, soit environ 7% des effectifs de la discipline, ce qui est loin d'être aujourd'hui le cas : **à la suite des suppressions de postes massives des dernières années**, la situation est devenue particulièrement préoccupante (par exemple, il y avait l'année dernière dans l'académie, 153 TZR d'anglais, ils ne sont plus que 109 pour la rentrée 2008. Sur ces 109 Remplaçants, 43 ont été nommés à l'année -dont 29 sur deux établissements, il reste donc 64 professeurs TZR pour remplacer). En plus grand nombre sur des zones plus restreintes, ces enseignants pourraient entre deux remplacements rester en contact avec les équipes éducatives des établissements où ils sont susceptibles d'intervenir. Mais malheureusement, ce ne sont pas les préoccupations pédagogiques qui guident la politique de remplacement mais budgétaires : un grand nombre de collègues, employés les années précédentes comme contractuels ou vacataires pour remplacer, sont de nouveau privés d'emploi, alors que des élèves n'ont pas de professeur.

Pour les absences ponctuelles, trop courtes pour un véritable remplacement pédagogique, la seule solution est évidemment :

- la mise à disposition de lieux pour le travail autonome, en présence de personnels qualifiés (CDI, centres de ressources...) dont le recrutement est très insuffisant ;
- la salle d'étude sous la surveillance d'étudiants – surveillants dont le ministère a déjà considérablement réduit le nombre avant même de commencer à les remplacer par des emplois non statutaires.

Ce n'est pas en externalisant au privé et en centralisant la gestion des remplacements par la création d'une Agence nationale de remplacements que les problèmes se résoudreont; **c'est en recrutant!**